

sié, remplie de toutes sortes de Benediétions spiri-  
 tuelles & temporelles, & qu'elle se multiplie de  
 siécle en siécle pour le bonheur des peuples ; re-  
 reconnoissez enfin la grace que le Seigneur vient  
 de vous faire , en renouvelant les vœux & les  
 sermens du plus tendre & du plus respectueux at-  
 tachement , qui vous lient à un aussi bon & aussi  
 auguste Prince.

A CES CAUSES, Nous ordonnons qu'en actions  
 de graces du rétablissement de la santé de S. A. R.  
 on chantera le Dimanche 10. de ce mois un Te  
 Deum solennel, dans les trois Paroisses de la Ville  
 de Nancy, avec un Salut, où le Saint Sacrement  
 sera exposé, & où tous les Corps Ecclesiastiques  
 assisteront ; & qu'on fera de même un Salut ; &  
 qu'on chantera le Te Deum dans l'Eglise Pa-  
 roissiale de Lunville ; qu'on fera la même chose  
 à Bar, à Mirecourt à Pont-à Mousson, à Epinal,  
 à Remiremont, & à Neufchâteau, & autres  
 Villes du Diocèse le Dimanche 17. de ce mois ;  
 & qu'on fera les mêmes ceremonies dans toutes les  
 Paroisses le Dimanche après qu'on aura reçu notre  
 présent Mandement ; enfin, que pendant le reste du  
 mois de Janvier, tous les Prêtres Seculiers &  
 Reguliers, soit disant, Exempts & non Exempts,  
 diront à la Ste. Messe la Collecte qui est dans  
 le Missel pro gratiarum actione. Donné à Paris  
 le premier Janvier 1723. Signé, FRANÇOIS,  
 Evêque Comte de Toul, nommé Archevêque  
 de Tours. Et plus bas, par Monseigneur BARASSIN.

X. On s'est acquité par tout de ce devoir avec  
 un zèle & un ardeur qui marquent la vive re-  
 connoissance que les Lorrains ressentent de la fa-  
 veur singuliere que le Ciel vient de leur accorder.  
 Les réjouissances publiques ont succédé aux actions  
 de graces, ou plutôt ç'a été un mélange d'actions  
 de